

CIRCULAIRE, du 8 janvier 1900, rappelant les dispositions antérieures relatives aux tournées et visites des fonctionnaires et agents du service du contrôle; IX, 25.

— 2 février 1900, relative à la surveillance à exercer, en ce qui concerne l'exécution des arrêtés des 4 et 23 novembre 1899 sur la durée du travail des mécaniciens, chauffeurs, agents des trains, etc.; IX, 57.

— 9 mars 1900, déléguant aux préfets la faculté d'autoriser l'ouverture des conférences mixtes en vue de l'établissement de chemins de fer miniers, ainsi que celle de l'enquête d'utilité publique prévue à l'article 44 de la loi des 21 avril 1810-27 février 1880 sur les mines; IX, 134.

— 26 mars 1900 (*), relative à l'éclairage des voitures à voyageurs; IX, 137.

— 2 avril 1900 (*), relative aux modifications qui pourraient être apportées aux chasse-pierres des machines en vue de prévenir les accidents dus à l'introduction de bestiaux sur la voie ferrée; IX, 152.

— 2 mai 1900 (*), relative à l'installation d'appareils avertisseurs aux passages à niveau gardés; IX, 198.

— 30 mai 1900 (*), relative au transport des matières infectes (gadoues, désinfection des wagons); IX, 199.

— 30 mai 1900, déléguant aux préfets la faculté d'autoriser l'ouverture des conférences mixtes en ce qui concerne l'établissement des chemins de fer d'in-

térêt local et des chemins de fer privés, de toute nature; IX, 200.

CIRCULAIRE, du 19 juin 1900, relative au service des contrôleurs du travail; IX, 213.

— 23 juin 1900 (*), relative à une cinquième modification de l'arrêté réglementaire du 12 novembre 1897 (transport des matières explosives); IX, 214.

— 23 juin 1900 (*), relative à l'éclairage des voitures sous les tunnels; IX, 215.

— 18 août 1900 (*), relative à la restriction des abus dans les modifications des types du matériel roulant; IX, 432.

— 23 octobre 1900, prescrivant une étude en ce qui concerne les correspondances des trains de voyageurs aux gares de jonction des différents réseaux et l'organisation de trains de vitesse directs sur les lignes transversales à travers plusieurs réseaux; IX, 479.

— 29 novembre 1900, relative à l'amélioration du service des trains sur les lignes secondaires des grands réseaux; IX, 511.

INSTRUCTIONS ministérielles, du 13 février 1901, au directeur des chemins de fer de l'Etat, pour l'exécution de l'arrêté de même date instituant à Tours, Nantes et Saintes, des comités du travail; X, 67.

CIRCULAIRE, du 15 février 1901, relative à la fixation de la durée du travail et des repos des agents des chemins de fer d'intérêt local et des tramways; X, 69.

— 15 mars 1901, portant envoi

d'instructions en ce qui concerne les enquêtes et la statistique des accidents; X, 111.

CIRCULAIRE, du 16 mars 1901 (*), relative à une sixième modification de l'arrêté réglementaire du 12 novembre 1897 (transport en vrac des cadavres d'animaux); X, 120.

— 18 mars 1901 (*), relative à la composition des trains (emploi de voitures de même type); X, 121.

— 26 mars 1901 (*), relative à

une septième modification de l'arrêté réglementaire du 12 novembre 1897 (transport des amorces en papier pour jouets ou pour briquets de poche); X, 123.

INSTRUCTIONS ministérielles, du 16 mai 1901, adressées à M. Lax, inspecteur général des ponts et chaussées, président de la commission chargée de codifier les cahiers des charges pour la fourniture du matériel roulant et d'unifier les types du matériel; X, 158.

DIXIÈME SECTION

EXPLOSIFS (*)

CIRCULAIRE du 27 avril 1892, relative à la surveillance à exercer par les propriétaires de mines et de carrières sur l'emploi fait par leurs ouvriers des cartouches de dynamite qui leur sont remises pour le travail; I, 222.

— 25 novembre 1893, relative à l'emploi des explosifs dans les mines et carrières (interdiction du débouillage des coups de mine ratés); II, 360.

— 25 août 1896 (Circulaire du ministre du commerce et de l'industrie) relative à l'instruction par le service des ponts et chaussées, des affaires de dynamite

dans les départements où ne réside pas un ingénieur en chef des mines; V, 465.

CIRCULAIRE, du 29 août 1896, modifiant les deux tableaux annexes du projet d'arrêté joint à la circulaire du 1^{er} août 1890, en ce qui concerne le calcul de la température de détonation des explosifs employés dans les mines grisouteuses ou poussiéreuses; V, 466.

— 8 décembre 1899, modifiant la circulaire du 1^{er} août 1890 relative à la réglementation de l'emploi des explosifs dans les

(*) Les circulaires concernant le transport des explosifs par chemins de fer ont été inscrites dans la section précédente (chemins de fer).

mines grisouteuses ou poussiéreuses ; VIII, 667.

CIRCULAIRE, du 14 décembre 1900, portant envoi d'instructions en vue de l'application immédiate de

diverses mesures de sécurité en ce qui concerne l'emploi et l'approvisionnement de la dynamite dans les travaux souterrains des mines, minières et carrières ; IX, 543.

ONZIÈME SECTION

EAUX MINÉRALES

CIRCULAIRE du ministre de l'intérieur, du 4 décembre 1894, relative aux renseignements à produire et à joindre aux dossiers des demandes en autorisation d'exploiter des sources d'eau minérale ; IV, 316.

CIRCULAIRE du ministre de l'intérieur, du 25 juillet 1895, relative à l'instruction des demandes en déclaration d'intérêt public et en fixation de périmètre de protection pour les sources d'eau minérale ; IV, 380.

DOUZIÈME SECTION

OBJETS DIVERS.

Personnel, Institutions de prévoyance, Travail dans l'industrie, etc.

PERSONNEL

(TRAITEMENTS, CONGÉS, PENSIONS, ALLOCATIONS ACCESSOIRES, ETC.)

CIRCULAIRE, du 25 novembre 1890, rappelant les prescriptions de la circulaire du 30 octobre 1886, relative aux conditions dans lesquelles les fonctionnaires et

agents du ministère des travaux publics peuvent accepter la mission d'experts près des tribunaux ; IV, 404.

CIRCULAIRE, du 15 janvier 1892, relative à l'imputation des traitements des commis des mines ; I, 18.

— 9 décembre 1892, relative aux frais de tournées des ingénieurs et contrôleurs des mines ; I, 369.

— 16 décembre 1892, relative à la fixation des sommes à allouer en 1893, aux ingénieurs et contrôleurs des mines, pour frais de tournées ; I, 387.

— 3 novembre 1893 (Circulaire du ministre du commerce et de l'industrie aux ingénieurs en chef des mines), relative aux frais fixes et de tournées alloués aux ingénieurs et contrôleurs des mines, pour assurer l'application de la loi du 2 novembre 1892, en ce qui concerne le travail des enfants et des femmes dans les mines, minières et carrières ; II, 543.

— 3 janvier 1894, portant envoi du décret de même date relatif à la fixation des traitements et aux conditions d'avancement des contrôleurs des mines ; III, 44.

— 3 janvier 1894, portant envoi du décret de même date, relatif à la réorganisation du personnel des commis des ponts et chaussées et des mines ; III, 44.

— 4 mai 1894, relative aux frais des tournées nécessitées par le contrôle des chemins de fer miniers et industriels ; III, 311.

— 18 juin 1894, relative à la production d'un certificat de médecin à l'appui des demandes d'emploi de conducteur des ponts et chaussées et de commis des ponts et chaussées et des mines ; III, 369.

CIRCULAIRE, du 3 octobre 1894, modifiant la circulaire du 9 décembre 1892, en ce qui concerne les frais de tournées des contrôleurs des mines (règlement mensuel de ces frais) ; III, 494.

— 25 novembre 1895, relative à l'instruction des affaires courantes et à la rédaction des projets par les conducteurs subdivisionnaires des ponts et chaussées ; IX, 508.

— 15 février 1896, modifiant certaines dispositions de la circulaire du 9 décembre 1892, relative aux frais de tournées des ingénieurs et contrôleurs des mines ; V, 94.

— 20 avril 1896, complétant les dispositions de la circulaire du 25 novembre 1895 (instruction des affaires courantes et rédaction des projets par les conducteurs subdivisionnaires des ponts et chaussées) ; IX, 510.

— 26 décembre 1896, portant envoi d'instructions à l'occasion d'un concours d'admission, en 1897, dans le corps des contrôleurs des mines ; V, 650.

— 31 mars 1897, relative au port des décorations étrangères ; VI, 95.

— 30 avril 1897, relative aux autorisations d'absence des ingénieurs ; VI, 283.

— 14 mai 1897, rappelant l'interdiction pour les fonctionnaires et agents de l'Etat, de se livrer à des opérations commerciales ; VI, 311.

— 9 août 1897, portant envoi du décret du 19 juillet 1897, relatif au congé illimité des in-